

MAIRIE
87600 VAYRES

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Le 28 février 2026
Procès-verbal

Date de convocation : 20 février 2026

Début de séance : 9h30

Fin de séance : 11h10

Conseillers en exercice : 13

Conseillers présents : 10

Publication de la liste : 02 mars 2025

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit février à neuf heures trente le Conseil Municipal de la commune de VAYRES, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PÉNICHON Fabrice, Maire.

Présents : PÉNICHON Fabrice, PÉNICHOU Jacques, BASGROT Cindy, RÉJASSE Jean-Pierre, CHABAUDIE Claude, VOISIN Damien, VALLAT Régis, ICHÉ Mélanie, NORMAND Vincent

Excusés : Laurence JANOT a donné procuration à LEGENDRE Éric, COURTEY Karine, Damien VOISIN arrivé à 10h15

Absente : MAURY Céline

Secrétaire de séance : Jean-Pierre RÉJASSE

Quorum : 13/7

Nomination d'un secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Jean-Pierre Réjasse est désigné secrétaire de séance.

Le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2025
2. Modalités d'avance remboursable du budget principal au budget annexe lotissement
3. Organisation du temps scolaire à la rentrée 2026
4. Approbation de la convention de mission d'accompagnement du CAUE
5. Informations
6. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2025

Le procès-verbal du 15 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. Modalités d'avance remboursable du budget principal au budget annexe lotissement

Monsieur le Maire expose,

Il est nécessaire de prendre une délibération pour cadrer les modalités de remboursement de l'avance, comme le prévoit le décret des pièces justificatives.

Pour le financement de son budget annexe, la commune peut avoir recours à l'emprunt ou au versement d'avances remboursables octroyées par le budget principal.

Le conseil municipal fixe les modalités de remboursement des avances.

Afin d'assurer l'équilibre financier du budget annexe « Lotissement des Eglantiers », il convient de consentir à une avance pour financer le stock de terrains à hauteur de sa valeur en fin d'exercice. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE que le budget annexe effectuera ses remboursements au budget principal au fur et à mesure des attributions de terrains, comprenant également les espaces communs de voirie et espaces verts, de manière à ne laisser que le montant nécessaire pour financer la valeur du stock restant, DÉCIDE de compléter l'avance à hauteur de la valeur du stock en cas d'augmentation de celle-ci, CHARGE Monsieur le Maire d'établir annuellement la liquidation des compléments d'avances ou des remboursements.

3. Organisation du temps scolaire à la rentrée 2026

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques,

Considérant que ce même décret permet au directeur académique des services de l'Éducation Nationale, sur proposition conjointe d'une commune et d'un conseil d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaire sur huit demi-journées réparties sur quatre jours,

Vu les contraintes budgétaires,

Il est proposé au conseil municipal de maintenir la semaine de 4 jours d'enseignement dès la rentrée de septembre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE le maintien de la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours à la rentrée scolaire 2026 et PROPOSE à Monsieur le Directeur Académique l'organisation du temps scolaire comme suit :

1- Bloc d'enseignement dont le total doit être de 24 heures

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	3h20	3h20		3h20	3h20
Après midi	2h40	2h40		2h40	2h40
Pause méridienne	1h30	1h30		1h30	1h30

2- Horaires d'entrée et de sortie des classes

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h40-12h00	8h40-12h00		8h40-12h00	8h40-12h00
Après midi	13h30-16h10	13h30-16h10		13h30-16h10	13h30-16h10

4. Approbation de la convention de mission d'accompagnement du CAUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Vienne (CAUE 87), mis en place par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne, est une association à but non lucratif qui exerce une mission de service public, conformément à la loi du 3 janvier 1977 modifiée portant création des CAUE.

Le CAUE a pour vocation de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Il contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction. Il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'architecture, d'urbanisme ou d'environnement.

Dans le cadre de ses missions légales, le CAUE mène avec les collectivités qui le souhaitent des actions concertées, pouvant être formalisées par des conventions.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, que dans le cadre du projet de l'aménagement du bourg, la mission du CAUE sera d'accompagner la commune dans sa réflexion sur ce projet.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide D'APPROUVER la convention liant la commune de Vayres au CAUE 87 pour conseiller la commune dans le projet d'aménagement du bourg et D'AUTORISER le Maire à signer la convention et les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

5. Informations

- Le Maire informe l'assemblée que la récolte des châtaignes l'automne dernier a rapporté 1 434.10 € à la coopérative scolaire et 780.05 € à la mairie.
- Monsieur le Maire fait le point sur la tenue du bureau de vote le 15 mars.
- Courrier reçu par mail de Madame Carine Béliaud : les conseillers municipaux ont pris connaissance de son courrier.

6. Questions diverses

- Éric Legendre demande s'il peut contacter la société Madeleine Bijou pour que leur camion itinérant vienne sur le marché de Vayres.
- Vincent Normand dit qu'il faut poursuivre l'entretien des chemins comme nous le faisons.
- Jean-Pierre Réjasse fait la synthèse de la réunion exceptionnelle de la commission eau et assainissement de la CC POL (modification du plan d'investissement 2025) et de la réunion du SIAEP (présentation et vote du compte financier unique 2025 et du budget 2026)
- Vincent Normand dit qu'il faut être attentif à l'entretien des éco points, Monsieur le Maire précise que le sujet de la collecte des ordures ménagères sera l'un des premiers sujets abordés après les élections.
- Damien Voisin dit que les fossés à Merlis ont été réalisés et précise que le chemin de la carrière est revenu comme auparavant. L'entreprise devrait intervenir pour reprendre le chemin. Jean-Pierre Réjasse propose de mettre à disposition du tout-venant dans les chemins afin que les agriculteurs puissent l'épandre.
- Claude Chabaudie demande si des travaux sont prévus dans la rue eau de Rose. Monsieur le Maire dit qu'ils sont prévus en 2026.
- Régis Vallat fait une synthèse sur les travaux de Grosses Réparations Voirie Communale de la CC POL. La Communauté de Communes a prévu une enveloppe de 130 000€ pour la commune de Vayres pour financer les travaux de l'impasse Rose des sables jusqu'au dépôt, sur les voies communales n° 9 et n°48.
- Cindy Basgrot fait la synthèse de la réunion de la commission Solidarité et Action Sociale. Elle fait également la synthèse de la réunion du Conseil d'école et précise que les effectifs se stabilisent, transmet les remerciements de l'équipe enseignante pour le don consécutif à la collecte de châtaignes. Elle informe le Conseil du don de 800€ de l'Association des Parents d'Elèves à la coopérative scolaire.
Elle informe le Conseil qu'un groupe de country a été retenu par la Communauté de Communes pour le marché festif le 10 juillet 2026.
- Jacques Pénichou dit que les panneaux d'affichage ont été bien refaits.
- Fabrice Pénichon remercie l'équipe municipale pour le travail fourni, leur bienveillance, leur accompagnement. Il remercie également ceux qui arrêtent notamment Jean-Pierre Réjasse pour son implication et leurs échanges.